

Préparer votre séjour au SSIAD du Haut Quercy

Toute demande d'admission fait l'objet d'un enregistrement systématique et d'une réponse individualisée.

Modalités d'admission :

Les interventions sont autorisées sur les communes des cantons de Lacapelle-Marival, Latronquière et Livernon ce qui représente 49 communes.

Les admissions sont prononcées en fonction des places disponibles en relation avec le médecin traitant après une évaluation à domicile de l'infirmière coordinatrice qui fixe la fréquence et la durée des interventions en fonction des besoins de l'utilisateur et des possibilités du service.

Les documents administratifs à fournir sont :

- l'attestation de la carte vitale
- la prescription du médecin traitant